

MAIRIE DE MUTIGNY



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Septembre 2025

<u>Présents</u> : J.C. CUGNET – C. DROMARD– C.FORT - M.A. HUMBERT - X. HUSSON - C. LAPERSONNE - G. LHEUREUX — M.C. REMY – M.ZIMMERLIN	<u>Excusés</u> : C.BEGUINOT <u>Absents</u> : néant
<u>Présidente</u> : Marie Claude REMY	<u>Secrétaire de séance</u> : Marie-Anne HUMBERT
Ordre du jour : 1) Mot du Maire et des Adjointes 2) Signature d'un protocole transactionnel avec l'entreprise EIFFAGE 3) Devis pour la réfection du mur de la mairie (rejointement des meulières au niveau du pignon) 4) Création d'un poste de rédacteur (passage en catégorie B de la secrétaire de mairie) 5) Délibération Budgétaire Modificative (ajout de crédit au compte 673) 6) Demande de subvention de l'AFM Téléthon 7) Questions diverses	

Signature d'un protocole transactionnel avec l'entreprise EIFFAGE : le Maire rappelle aux membres présents que suite aux travaux de voirie et d'assainissement confiés à l'entreprise EIFFAGE en 2023, voie Romaine, des problèmes d'évacuation des eaux de pluie génèrent régulièrement des inondations. Suite à de multiples échanges avec l'entreprise EIFFAGE et une réunion de concertation organisée par l'assureur de la commune (Groupama), une inspection caméra a été réalisé le 8 Juillet dernier. Cette inspection ayant permis de constater l'existence d'un écrasement du drain, il a été proposé la signature d'un protocole transactionnel qui reprendrait les engagements des parties pour régler ce problème. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de l'accord transactionnel avec l'entreprise EIFFAGE.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Devis pour la réfection du mur de la mairie : le Maire rappelle aux membres présents que suite aux travaux de rénovation de la salle du conseil municipal, il a été constaté des infiltrations d'eau, générant des problèmes d'humidité au sein de la pièce. Afin de pallier à ce problème, un travail de rejointement des pierres meulières au niveau du pignon de la mairie est nécessaire. Un devis a été réalisé par l'entreprise SORLET-LEFEVRE sise à Mardeuil (51530) pour un montant estimatif de 1379.00€ HT. Après en avoir

MAIRIE DE MUTIGNY

MAIRIE DE MUTIGNY



délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux et charge Madame le Maire de la signature du devis.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Création d'un poste de rédacteur dans le cadre de l'évolution du poste de secrétaire de mairie : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour créer un emploi permanent de secrétaire générale de mairie, au grade de rédacteur territorial, à compter du 01/01/2026, relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17.5 heures par semaine. L'agent affecté à cet emploi sera chargé de la gestion du secrétariat de Mairie (liste non exhaustive : accueil physique et téléphonique, courriers entrants et sortants, gestion financière, état civil, etc.). Il pourra être amené, sur demande du Maire, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires. La création de ce poste de rédacteur territorial vient compenser la fin des dispositions sur les agents contractuels (poste d'adjoint administratif). L'effectif de la collectivité n'est ainsi pas modifié.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération Budgétaire Modificative n°1 - Annulation des titres 125 et 126 de 2019 : Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que conformément aux dispositions des articles L.2321-9 / L.3321-1 20° / L.4321-1 11° et R.2321-2 3° / D.3321-2 et D.4321-2 du code général des collectivités territoriales, l'obligation de constituer une provision en vue de traduire budgétairement la part de recette susceptible de découler des difficultés de recouvrement, voir l'impossibilité de recouvrement constatées sur certaines créances. C'est en ce sens que notre service de gestion comptable a signalé 2 titres de recette non recouverts :

Titre 125 de 2019 pour 2361.16€

Titre 126 de 2019 pour 300.27€

Après vérification, ces 2 titres correspondent à de la revente d'électricité solaires à EDF. Les 2 factures en question comportaient des anomalies suite à un changement de compteur, raisons pour laquelle une autre facture remplaçant les 2 précédentes, avait été émise pour un montant de 6725.29€.

Les titres 125 et 126 n'ont plus lieu d'être et il convient donc de procéder à leur annulation, en réalisant 2 mandats d'annulation au compte 673. Pour ce faire, il est nécessaire d'ajouter des crédits au compte 673.

Madame le Maire propose les opérations suivantes :

MAIRIE DE MUTIGNY

MAIRIE DE MUTIGNY



En dépenses de fonctionnement : +1061€
Compte 673
En dépenses de fonctionnement : - 1061€
Compte 615231

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les opérations ci-dessus mentionnées.

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Curage des fossés de la commune : Après avoir réalisé un devis auprès de l'Eurl Georges Beaupuis pour curer les fossés de la commune, à hauteur de 1660 € HT, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux et charge Madame le Maire de la signature du devis.

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Questions diverses :

- Demande de subvention pour AFM – TELETHON : il n'est pas prévu d'y donner une suite favorable.
- Feu récompense : deux devis ont été réalisés pour l'installation de deux feux et une discussion est engagée sur cette possible installation.
- Montagne de Reims : la commune va bénéficier de la plantation de nouveaux arbres fruitiers pour son verger.
- Maison Gobin : la procédure d'appel d'offres a été lancée le 12 septembre.
- Demande de M. Viaux : une rencontre a eu lieu pour étudier sa demande et une contre-proposition faite pour satisfaire l'ensemble des parties concernées par la parcelle de vignes en question.

La réunion se termine à 20h.

Le prochain conseil municipal est fixé le lundi 13 octobre 2025 à 18h30.

MAIRIE DE MUTIGNY

1 Place Garitan - 51160 Mutigny – Tél. : 03 26 52 31 37 – Courriel : mairie-mutigny@wanadoo.fr

MAIRIE DE MUTIGNY



MAIRIE DE MUTIGNY

1 Place Garitan - 51160 Mutigny – Tél. : 03 26 52 31 37 – Courriel : mairie-mutigny@wanadoo.fr